



La réhabilitation des salles multisports communales

À l'issue d'une étude réalisée par le service des Sports de la Communauté portant sur le recensement des salles multisports des communes membres de l'agglomération, le Conseil Communautaire a décidé d'inscrire une enveloppe de 3 millions d'euros dans une Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI), pour financer des travaux de rénovation, de 2018 à 2020.

4 axes de réhabilitation

Les travaux devront répondre aux 4 axes suivants :

- L'amélioration des performances énergétiques ;
- La réalisation de travaux d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- La rénovation des vestiaires, des douches et des sanitaires ;
- L'aménagement ou la création de locaux de stockage du matériel sportif.

En mars 2018, un règlement d'attribution des fonds de concours d'investissement a été adopté par le Conseil Communautaire. Il précise les règles techniques, administratives et financières qui encadrent l'attribution et le versement de ces subventions.

15 dossiers éligibles

27 salles, réparties dans 12 communes de l'agglomération ont été recensées. Chacune des communes a reçu un dossier de candidature pour faire valoir leurs projets de réhabilitation en précisant la nature et le coût des travaux, le plan de financement ou encore le calendrier des réalisations. Au 1er septembre 2019, 17 projets éligibles ont déjà été financés pour un montant global de presque 2 millions d'euros :

- Boissise-le-Roi : 204 701€, pour l'Espace Les Vignes ;
- Dammarie-lès-Lys : 305 297,50 €, pour les gymnases Jacques Anquetil, François Cevert et Pierre de Coubertin ;
- Le Mée-sur-Seine : 642 570 €, pour le compte de trois salles ;
- La Rochette : 114 041,65 €, pour le complexe sportif et culturel René Tabourot et le gymnase René Huard ;
- Melun : 351 127,15 €, pour les gymnases René Duvauchelle, Joannes Raymond et Les Récollets ;
- Maincy : 50 722 €, pour la salle polyvalente Robert Dubois ;
- Rubelles : 7 385,50 €, pour la salle Emile Trélat ;
- Saint-Fargeau-Ponthierry : 281 807 €, pour la salle du COSEC ;
- Voisenon : 8 525,34 €, pour le Mille club.

D'autres projets de réhabilitation sont à venir. Ils concernent la commune de Dammarie-lès-Lys (salle Pierre de Coubertin), Saint-Fargeau-Ponthierry (halle sportive de la base de loisirs) et celle de Vaux-le-Pénil (salle Geisster).

L'Agglomération Melun Val de Seine participe également au fonctionnement des piscines et d'équipements culturels d'intérêt supra-communal situés sur le territoire communautaire par le versement de fonds de concours.

LIENS UTILES

➤ [La patinoire Communautaire](#)

➤ [Soutien aux équipements sportifs](#)



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30

<https://www.melunvaldeleine.fr/la-rehabilitation-des-salles-multisports-communales?>

